

**COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2010
PROCES VERBAL**

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de Saint Pierre Bénouville pour son accueil dans la salle des fêtes récemment inaugurée.

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants			
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P	F. DEBONNE	P			N. LETELLIER	M. MAZIRE
AUPPEGARD	Jacques DEPREZ	E	D. LAPLACE	P			M. MORIN	H. CHAUSSAY
AUZOUVILLE S/Saâne	Jacky GUERARD	E					C. TROPARDY	C. GRINDEL
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	E			D. CHEVALIER	C. BESNARD
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	P	J.M. ADAM	V. SERRE
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	P					L. CHAUVEL	A. LECAVELIER d E
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P			G. VANELSLANDE	A. LAVISSE
GONNETOT	Brigitte RINCE	P					D. FRANCOIS	V. VERNEYRE
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P					G. BLONDEL	C. CANU
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALE	P			S. VASSEUR	P. JOURDAIN
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	E			R. RIDEL	G. LACHELIER
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	E					B. LEROY	V. GUERILLON
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P					N. LEMOINE	M. MANTEAU
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P					B. VARIN	B. DAS
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P					F. HENNETIER	E. LHOMME
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	P			R. DESCHAMPT	D. LEDRAIT
LUNERAY	Martial HAUGUEL	P	G. AUGER	P	F. BONNANCY	P	N. LARDANS	C. VINCENT
OMONVILLE	René HAVARD	P					R. VERGNORY	A. TRIBALLEAU
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	P	J. VARRY	P			C. BENOIT	F. GRAVIER
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P	C. AUCLERT	P			J.F. GRENET	H. DANIEL
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	P					N. ROCHETTE	D. ROBIN
ROYVILLE	Didier FERON	P					C. CLET	A. NOEL
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P					J.M. RENARD	F. LEVASSEUR
SAINTE DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P					M. DEVERRE	J. LEFEBVRE
SAINTE MARDS	Jacques FERRAND	E					M. BOUQUET	G. LAVENAIRE
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P					P. GOSSE	F. LIMARE
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P					J. HALBOURG	P. DUFILS
SASSETOT le MALGARDÉ	Jacques GUEROULT	P					E. LUCE	D. EVRARD
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P	P. WALLER	P			A. ADAM	J.M. BRYEUX
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P					E. LEFORESTIER	J. THIFAGNE
VENESTANVILLE	Alain DELAUNAY	E					J.P. NOBLESSE	L. BOUDIN

P = Présent E = Excusé

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard PADE

Pouvoir : Aucun

Nombre de délégués : 45

Délégués présents : 43

Délégués votants : 43

Secrétaire de séance

Monsieur PADE est désigné Secrétaire de séance.

Pouvoir et excusés

Aucun pouvoir n'est donné.

- Madame AVENEL, Messieurs DELAUNAY, DEPREZ, FAUVEL Georges, FERRAND, GUERARD, MAUSSION,
- Monsieur Gamblin, Trésorier

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 3 décembre 2009

Une modification du procès verbal a été demandée

Suite à la communication de Monsieur le Président concernant l'état d'avancement du Pays, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Terroir de Caux apporte les précisions suivantes :

A ce jour le Syndicat Mixte Terroir de Caux détient dans ses statuts l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale), compétence que lui ont transférée les Communautés de communes Saâne et Vienne, Trois Rivières et Varenne et Scie. A sa création Monsieur le Sous-préfet de Dieppe n'a pas autorisé le syndicat à mettre en place le SCOT à l'échelle de son territoire. Il demanda que le Syndicat Mixte s'associe aux Communautés de communes Monts et Vallées, Petit Caux et à la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime afin de mettre en place un contrat de pays et de définir un territoire plus grand pour mettre en place un SCOT.

Lorsque le périmètre et la charte de pays furent approuvés par Monsieur le Préfet, Monsieur le Président rencontra les services de la Sous-préfecture qui l'informèrent de la possibilité pour le syndicat de porter le SCOT à la carte sur tout le territoire du Pays.

Lors d'un comité de pilotage, la Communauté d'agglomération et la Communauté de communes du Petit-Caux

refusèrent catégoriquement cette éventualité imposant ainsi aux autres collectivités, notamment le Syndicat Mixte, la création d'un nouveau syndicat mixte.

Il appartient maintenant aux 27 délégués du Syndicat Mixte Terroir de Caux de se réunir, de débattre et de voter s'ils acceptent ou refusent le retrait de la compétence SCOT des statuts du syndicat.

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de prendre en compte cette modification et d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire du 3 décembre 2009.

Rajouts à l'ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Fonctionnement : Modification des statuts : siège social**
- **Culture : Ecole de musique : Subvention 2010 - Avance**

COMMUNICATION : MONSIEUR BLOC

Diagnostic de territoire

Un diagnostic de territoire a été effectué en 2005 par Seine Maritime Expansion. Il est désormais nécessaire de le mettre à jour pour connaître les évolutions du territoire et jugé de la pertinence des actions mises en place et à développer.

A l'unanimité, le Conseil décide de confier ce travail à un stagiaire en master.

Séisme en Haïti : subvention exceptionnelle et soutien

Un terrible séisme a gravement touché Haïti laissant de très nombreuses familles sans toit ni nourriture. Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes a mis en place un centre de crise et un fonds de concours « solidarité communes » de l'ADM 76 ouvert aux collectivités pour permettre la coordination des initiatives.

A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à « solidarité communes » de l'ADM 76.

Toujours dans l'objectif d'apporter une aide aux habitants, Monsieur KERBOUZ Ali et Madame HAMARD Marie-Luce, parents adoptants en Haïti, demandent l'aide et le soutien de la Communauté de communes pour mettre en place une chaîne de solidarité sur le territoire :

- installation d'une logistique pour collecter des affaires de première nécessité et des médicaments centralisée à Lammerville
- mise en relation avec le Ministère des Affaires Etrangères pour un acheminement en Haïti

La question de la pertinence de l'aide à apporter est posée : n'est-il pas préférable de faire des dons financiers que d'envoyer des biens collectés peut-être non adaptés aux besoins ?

Monsieur le Président va les rencontrer pour définir l'aide que la Communauté de communes peut apporter.

Pays : état d'avancement

Le comité de pilotage s'est réuni le 12 janvier dernier pour définir les missions du futur syndicat mixte :

- le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et les études préalables obligatoires
- l'animation et le suivi administratif du contrat de Pays
- l'évaluation

Ce comité a également proposé des règles de gouvernance :

- 24 délégués titulaires et 24 suppléants
- Nombre de siège réparti en fonction du nombre d'habitants : 75% et du nombre de communes : 25% :
 - Communauté d'agglomération Dieppe Maritime : 40.27% soit 10 sièges
 - Communauté de communes Petit Caux : 9.32% soit 2 sièges
 - Communauté de communes des Monts et Vallées : 11.67% soit 3 sièges
 - Communauté de communes Saâne et Vienne : 15.57% soit 4 sièges
 - Communauté de communes des Trois Rivières : 13.95 % soit 3 sièges
 - Communauté de communes Varenne et Scie : 9.22% soit 2 sièges

Cette répartition conditionne également les participations financières de chaque collectivité pour les actions transversales.

Avant de soumettre au Conseil communautaire la question de la création de ce syndicat mixte et de ses statuts, une réunion d'information sera faite en présence de Monsieur le Sous-Préfet pour présenter aux Maires les objectifs, le contenu d'un SCOT, compétence obligatoire, ainsi que ses conséquences juridiques et financières.

Un débat a lieu sur le périmètre du Pays et désormais sur la nécessité de mettre en place rapidement un contrat de Pays nécessaire pour l'obtention de subventions.

Réforme de la Taxe Professionnelle

Une Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Locale d'Activité (CLA) assise sur le foncier et de la Cotisation Complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée, va remplacer la Taxe Professionnelle (TP). Cette réforme est effective pour les entreprises dès 2010 et le sera pour les collectivités locales et EPCI en 2011. Pour ces derniers, 2010 est une année de transition au cours de laquelle ils percevront une compensation relais.

A partir de 2011, une dotation de compensation versée par l'Etat et un Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNIR) devraient assurer la neutralité de la réforme même si le panier de recettes sera sensiblement modifié. Le Ministère de l'Economie publie sur internet des simulations des compensations financières.

Pendant cette année 2010, il importe de comprendre en détail cette réforme pour anticiper les décisions à prendre qui auront une incidence directe sur les finances de la collectivité.

Réception TNT

Monsieur le Maire de Brachy a donné suite à son premier courrier relatif à la non réception de la TNT dans des communes enclavées comme Brachy. Ces dernières dépendent d'émetteurs relais eux-mêmes reliés à ces émetteurs centraux. Suite à la réalisation d'une étude technique portant sur les modifications nécessaires, le montant de l'investissement s'élève à 59 938.74 €. La Commune, ne pouvant soutenir seule cet investissement, sollicite une participation de la Communauté de communes.

Monsieur le Président précise que cette question relève de la compétence de l'Etat.

Monsieur le Conseiller général ajoute qu'un courrier relatif à ce sujet a été adressé au Président du Département.

FONCTIONNEMENT DE LA CCSV : MONSIEUR BLOC

Bâtiment Albert Jean : acquisition et travaux

Le compromis de vente a été signé le 12 novembre 2009. Par ailleurs, des estimatifs et descriptifs ont été effectués pour définir le montant prévisionnel des travaux de rénovation du bâtiment qui sera occupé par les Restaurants du Cœur :

- Lot charpente : 6 439.25 € HT
- Lot toiture : 8 210.80 € HT (bac-acier) ou 12 074.80 € HT (bac-acier éco-isolant)
- Lot électricité : 3 664.50 € HT
- Lot menuiserie : 5 607.14 € HT
- Lot maçonnerie: 2 000 € HT
- Lot plomberie : 1 212.02 € HT

TOTAL: 27 133.71 € HT ou 30 997.71 € HT

Après avoir rencontré les Restaurants du Cœur pour définir les travaux effectués et ceux pouvant être pris à leur charge, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- valider cet estimatif
- autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation, retenir l'offre la mieux-disante et à signer tous documents.

Compétence Action économique – modification des statuts

Suite à la réunion du 16 décembre dernier relative à la modification des statuts de la Communauté de communes pour la compétence Action Economique, il est proposé au Conseil d'adopter la modification suivante :

Rédaction actuelle :

- ✓ Création de zones d'activités économiques intercommunales à caractère industriel, commercial, artisanal, tertiaire : étude de faisabilité, aménagement, investissement, entretien, commercialisation et gestion. **Seules les zones d'activités FUTURES entrent dans l'intérêt communautaire.**
- ✓ Toute étude nécessaire pour le développement économique du territoire.
- ✓ Réaménagements des friches industrielles.

Modification proposée pour le premier point :

- ✓ Création de zones d'activités économiques intercommunales à caractère industriel, commercial, artisanal, tertiaire : étude de faisabilité, aménagement, investissement, entretien, commercialisation et gestion. **TOUTES les zones d'activités entrent dans l'intérêt communautaire.**

Par conséquent, la Communauté de communes aurait comme compétence la gestion des zones d'activités suivantes :

- ✓ ZA Luneray, actuellement gérée par la Commune
 - ✓ Extension ZA Luneray
 - ✓ ZA Bacqueville en Caux, actuellement gérée par la Commune
 - ✓ Extension ZA Bacqueville en Caux
 - ✓ ZA Ambrumesnil
 - ✓ ZA Longueil
 - ✓ ZA Ouville la Rivière
- } actuellement gérées par le SIDEE

Suite à la réclamation par la majorité des membres du Conseil et en vertu de l'article L 2121-21 du CGCT, il est procédé au vote à bulletin secret.

Le Conseil désigne 2 assesseurs et un scrutateur :

Les assesseurs : Monsieur VASSEUR et Madame ROCHETTE

Le scrutateur : Monsieur DEBONNE

Les délégués présents sont invités à se prononcer sur l'adoption de cette modification des statuts : en indiquant « oui » ou « non »

Résultats :

- Nombre de délégués votants : 43
- Nombre de bulletin blancs : 2
- Nombre de bulletin exprimés : 41
- Nombre de bulletin « oui » : 28
- Nombre de bulletin « non » : 13

Avec 28 voix pour, 13 contre et 2 abstentions, Le Conseil communautaire adopte la modification des statuts – compétence Action économique « Création de zones d'activités économiques intercommunales à caractère industriel, commercial, artisanal, tertiaire : étude de faisabilité, aménagement, investissement, entretien, commercialisation et gestion. TOUTES les zones d'activités entrent dans l'intérêt communautaire. »

Monsieur le Président précise que la délibération de la Communauté de communes va être adressée aux Communes qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification des statuts.

Modification des statuts – Siège social

Il a été constaté que la modification du siège social de la Communauté de communes, effective depuis plusieurs années, n'a pas été intégrée aux statuts de la collectivité. Préalablement, le siège était localisé à la Mairie de Bacqueville en Caux.

A l'unanimité, le Conseil décide d'adopter la modification des statuts suivante : « Le siège social de la Communauté de communes est fixé à Bacqueville en Caux - 11 route de Dieppe. »

Monsieur le Président ajoute que les modalités d'adoption de modification des statuts par les Communes sont les mêmes.

COMMISSIONS VOIRIE, CLET ET FINANCES

Modalités d'exercice de la compétence « Voirie d'intérêt communautaire »

Suite à la réunion des commissions Voirie, Finances et CLET, il a été décidé d'adresser un courrier à toutes les Mairies pour les inviter à prendre connaissance de ces modalités d'exercice de la compétence « Voirie d'intérêt communautaire ».

Seules 3 Communes ont transmis par écrit leur avis.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- valider les conditions d'exercice de la compétence « Voirie d'intérêt communautaire » :

- ce qui relève de la compétence de l'EPCI (CCSV),
- ce qui relève de la compétence des communes (Communes)
- ce qui fait l'objet d'une convention d'entretien (convention d'entretien avec les Communes)

Voirie et ses dépendances	Création, aménagement	Entretien
Renouvellement et renforcement des couches de roulement	CCSV	CCSV
Travaux lourds : structure de chaussée, modification de virage, élargissement de chaussée, nouvel aménagement ...	CCSV	CCSV
Remise à niveau des regards de visite des réseaux souterrains à la suite des travaux mentionnés ci-dessus	Communes	Communes
Ouvrages d'art : aqueducs et tête d'aqueduc, pont, corniche, garde-corps, culée, piles, fondations, trottoirs, étanchéité, couche de roulement ...	CCSV	CCSV

Petites réparations – nids de poule	-	- Fourniture et livraison : CCSV - Mise en place : convention d'entretien avec les Communes
Talus	Création, modification, arasement : CCSV	Fauchage : convention d'entretien avec les Communes
Accotement et fossés	CCSV : création, modification	Curage et entretien : convention d'entretien avec les Communes
Trottoirs et bordures	Communes	Communes
Signalisation verticale et horizontale	- CCSV si dépend de travaux effectués par CCSV - Nouvelle signalisation horizontale ou verticale décidée par les Maires : Communes	- Remise en état de la signalisation : CCSV
Murs de soutènement	CCSV	CCSV
Clôtures et murets	Communes	Communes
Pistes cyclables	CCSV	CCSV
Arbres et espaces verts	Communes	Communes
Egouts	Communes	Communes
Eclairage public	Communes	Communes
Parkings, places et espaces publics	Communes	Communes
Nettoyage, balayage, déneigement dont fourniture de sel	-	Communes
Réseaux d'assainissement (dont assainissement pluvial), d'eau, d'électricité, de télécommunication	Communes	Communes
Actions de gestion de police	Communes	Communes
Réception des travaux	Président de la CCSV ou son représentant en présence du Maire ou son représentant	

- arrêter les voies d'intérêt communautaire (nature, caractéristiques et état) : Cf. annexe jointe

- valider les modalités de financement :

- la Communauté de communes appliquera les transferts de charges à partir :

- des montants réels des travaux
- des surfaces réalisées sur la commune
- du coût réel divisé par la durée d'amortissement des travaux :
 - 10 ans pour les enduits superficiels,
 - 12 ans pour les reprofilages et les enduits superficiels,
 - 30 ans pour les enrobés à chaud,
 - 30 ans pour les reprofilages et les enrobés à chaud

- Le montant des subventions obtenues par la Communauté de communes et le montant de la TVA sera déduit.

- la Communauté de communes versera des fonds de concours aux communes pour participer au financement de leurs investissements, dans la limite de 50% de la part restant à financer HT, afin de compenser la perte éventuelle de subventions par les communes (DGE et Département).

COMMISSION ACTION ECONOMIQUE : MADAME LEBOURG

Hôtels d'entreprises sur les zones d'activités de Luneray et Bacqueville en Caux

La Commission, réunie le 14 janvier dernier, a précisé qu'elle souhaitait un même bâtiment de 500 m² composée de 2 cases modulables, sur les deux zones d'activités.

Le marché de maîtrise d'œuvre est lancé début février, après avoir pris connaissance du projet d'hôtel d'entreprises d'un autre EPCI.

Panneaux pour la promotion des zones d'activités

Les Bons à tirer ont été modifiés et validés par la commission.

Les emplacements des panneaux ont été définis avec les Maires des communes concernées.

Zone d'activité de Luneray – Prolongement de la voirie – Demande de subvention

L'acte de vente de la parcelle AD 301 va être signé le 12 février prochain. Par conséquent, les demandes de subvention vont pouvoir être envoyées.

ZA de Bacqueville en Caux – Travaux et demande des entreprises et cession d'une bande de terrain

La pré-réception des travaux a été effectuée le 14 décembre dernier.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- vendre aux prix de 5 € / m² HT hors frais de notaire et de géomètre les lots suivants :

- Monsieur Cyrille DELESQUE, gérant de l'entreprise DELALOCHE DELESQUE (menuiserie générale) – 30, rue Louis de Bures à Dieppe : 3 000 m²

- Monsieur Julien CORUBLE, gérant de l'entreprise NOMAB (machine et outillage pour le bois) – route d'Ablemont – Zone Industrielle à Bacqueville en Caux résidant à Bacqueville en caux 4 Chemin des Sœurs – Hameau de Pierreville : 2 500 m²

- Monsieur Guy TAPIA, gérant de l'entreprise ESPACE CONFORT (menuiserie et vérandas en bois et PVC) à Auppegard résidant à Auppegard – 455 rue du Colombier : 6 500 m²

- Monsieur et Madame Yvon PETIT, résidant au 41 route de Dieppe à Bacqueville en Caux, voisin jouxtant la zone d'activité qui souhaite acquérir un triangle représentant 360 m² pour étendre leur pelouse

- autoriser Monsieur le Président à signer les compromis de vente et acte de vente comportant le cahier des charges et tous documents.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE : MONSIEUR HAVARD

Pass Foncier : subvention aux primo accédants

A l'unanimité, le Conseil décide de valider les dossiers suivants

MR DUMONTIER Aurélien et Mlle LEFEBVRE Aurélie, sans enfant

demeurant : 10 route du Bois des Landes 76730 ST MARDS

projet de construction : VC 6 Rue des Fosses Cornettes 76890 ST PIERRE BENOUVILLE

subvention : 3.000 €

MR et MME DIOLOGENT Didier, 2 enfants à charge, 1 à naître

demeurant : 8 rue Claude Monet 76550 OFFRANVILLE

projet de construction : lot 1 Lotissement les Erables 76730 BRACHY

subvention : 4.000 €

MR et MME BARRE Jean-Philippe, 1 enfant à charge

demeurant : Rés. Les Granges II Bat A049 Allée W.A. MOZART 76550 OFFRANVILLE

projet de construction : lot 6 Lotissement LEMERCIER Rue de la Forge 76730 THIL MANNEVILLE

subvention : 3.000 €

MR et MME LEGOIS Laurent, sans enfant à charge

demeurant : 5 Rés. La Houpilière Bat A 76860 SAINT DENIS D'ACLON

projet de construction : lot 5 Rue de la Forge 76730 THIL MANNEVILLE

subvention : 3.000 €

Il est rappelé que chaque Conseil municipal est invité à définir le nombre de Pass Foncier maximum souhaité pour 2010. Ces propositions seront étudiées par la Commission Logement.

11 Communes ont transmis une délibération.

Demande de subvention à la rénovation destinée au marché locatif

A l'unanimité, le Conseil décide de valider les dossiers de demande de subvention suivants :

Propriétaire : Commune de Bacqueville en Caux

Localisation : logements communaux Dragée et Petit localisés rue des Martels à Bacqueville en Caux

Actuellement loués et engagement de 9 ans

Nature des travaux : remplacement des chaudières

Montant des travaux : 9 815,46 € HT

Montant maximum de la subvention : 491 €

Propriétaire : Commune de Bacqueville en Caux

Localisation : logement communal situé au dessus des locaux de la Poste à Bacqueville en Caux

Actuellement loué et engagement de 9 ans

Nature des travaux : rénovation

Montant des travaux : 84 411,10 € HT dont 66 564 € HT de travaux

Montant maximum de la subvention : 3 000 €

Propriétaire : Commune de Longueil

Localisation : logement communal situé au 243 rue de l'Eglise à Longueil

Actuellement loué et engagement de 9 ans

Nature des travaux : remplacement des ouvertures

Montant des travaux : 5 739 € HT

Montant maximum de la subvention : 287 €

TOURISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE : MONSIEUR FAUVEL

Programme des travaux 2010 sur la rivière Vienne

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- valider le programme des travaux suivant et le plan de financement :

- Restauration de 10 abreuvoirs : 23 920 € TTC – subventions : 80%

Participation des riverains : 4 784 € et CCSV : 3 751 €

- Talutage de berge à Lamberville sur 400 ml : 23 920 € TTC – subventions : 80%

Participation de la CCSV : 8 535 €

- Mise en place de clôture à Lamberville et Saint Mards : 7 846 € TTC – subventions : 80%

Participation des riverains : 1 569 € et CCSV : 1 231 €

- autoriser Monsieur le Président à demander les subventions et à signer tous documents

Suite à une question, Monsieur le Président précise que les Maires concernés par la rivière Vienne seront désormais invités à la Commission Aménagement de l'Espace pour prendre connaissance des projets de travaux et donner leur avis au préalable.

Maintien de l'activité du Haras de Bacqueville en Caux

Monsieur le Conseiller général fait savoir qu'il a assisté à une réunion d'information de l'Association des éleveurs de chevaux de sport de la circonscription du Pin (ADEP) relative à la réforme des haras nationaux. Monsieur MARTIN, Président de cette association, précise que la station de Bacqueville en Caux pourrait faire partie de celles sacrifiées dès l'année prochaine.

La Commune de Bacqueville en Caux étant considérée comme un pôle équestre générant de l'activité localement, le Conseil communautaire décide de prendre une motion pour maintenir l'activité de la station.

COMMISSION ENVIRONNEMENT : MONSIEUR HAUGUEL

Collecte des ordures ménagères résiduelles

Lors de la commission, une mise au point a été effectuée avec la société VEOLIA pour résoudre rapidement les problèmes de communication.

Plusieurs délégués notent que des problèmes de poubelles cassées sont constatés sur leur commune.

Déchets verts 2010

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- lancer un marché de prestations pour le transport et la collecte des déchets verts du 1^{er} avril au 30 novembre 2010 et autoriser Monsieur le Président à retenir l'offre la mieux disante et à signer tous documents

- autoriser Monsieur le Président à procéder aux embauches nécessaires de gardiens des plateformes de déchets verts ouvertes les samedis (8h30-12h30 et 14h-18h et 14h-17h à compter du 1^{er} octobre) et lundis après-midis (14h-18h et 14h-17h à compter du 1^{er} octobre) à l'indice brut 303. (8.96 brut de l'heure + congés payés)

- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents

CLET : Monsieur PASQUIER

Transfert des charges 2009

A l'unanimité, le Conseil valide les montants des transferts de charges 2009.

Cf. Document joint

CULTURE : Monsieur DALLE

Ecole de musique – Subvention 2010 - Avance

Afin d'éviter tout problème de gestion de la trésorerie de l'école de musique durant le premier trimestre 2010, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- allouer une avance de 9 000 € sur le montant de la subvention 2010 qui sera défini lors du vote du budget 2010 ;
- s'engager à inscrire la somme de 9 000 € au budget 2010.

Suite à la démission de plusieurs adhérents, l'activité chorale de l'école de musique vient de prendre fin. Une nouvelle association, consacrée à cette activité, vient d'être créée. Il est noté de prendre en considération ce changement pour mesurer l'impact financier sur le budget de l'école de musique et la demande de subvention formulée par l'école de musique auprès de la Communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES : MONSIEUR BLOC

Prise de compétence

Monsieur le Président informe que des délégués demandent d'établir un planning de prise de nouvelles compétences par la Communauté de communes. Il précise que cette question sera débattue au prochain Bureau.

Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire de Saint Denis d'Aclon fait savoir qu'il recherche une secrétaire de Mairie et demande que chaque secrétaire de Mairie soit interrogée sur le logiciel comptable qu'elle utilise.

Prochaine réunion de Bureau et de Conseil

- Bureau : lundi 15 mars 2010 à 18h au siège de la Communauté de communes
- Conseil : jeudi 25 mars à 18h à la salle des fêtes de Bacqueville en Caux

La séance est levée à 20h10.